

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Date de convocation

24 mars 2023

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARTOLOTTA, Vincent
BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS,
Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA,
Madame Olivia BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur
Jérôme DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER,

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Marie PERRON

OBJET : Subvention de fonctionnement au CCAS de Gréoux-les-Bains pour 2023**Rapporteur : Monsieur Alain ROUX**

Vu le budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale, équilibré avec une subvention de fonctionnement de 45 262 €,

Vu la délibération du CCAS n°2023-004, en date du 7 mars 2023 relative à la demande de subvention auprès de la commune ;

Le rapporteur propose d'allouer une somme de 45 262 € au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

DECIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 262 € pour l'exercice 2023, les modalités de versements sont les suivantes :

- ✓ Février 2023 : avance de 10 000 € (délibération n°2023-006 du 23 février 2023)
- ✓ Juillet 2023 : versement de 20 000 €
- ✓ Octobre 2023 : versement du solde de 15 262 €

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657362 du Budget Primitif 2023 de la commune.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 30 mars 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Signé,
Le **30 MARS 2023**

Publié sur le site internet de la mairie :

04 AVR. 2023

Paul AUDAN

Anne-Marie PERRON